



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juin 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 20 f) de la liste préliminaire\*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres :  
coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de coopération économique**

## **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le 7 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/44, dans laquelle elle a invité les organes et organismes compétents des Nations Unies ainsi que la communauté internationale à continuer d'offrir une assistance technique, selon que de besoin, aux États membres de l'Organisation de coopération économique et à son secrétariat afin de renforcer leur système d'alerte rapide, leur planification préalable et leur capacité de réaction immédiate et de reconstruction en vue de réduire les pertes en vies humaines provoquées par les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets socioéconomiques. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport contient une brève description de l'état des relations entre l'Organisation de coopération économique et divers organismes des Nations Unies en 2001 et 2002.

---

\* A/57/50/Rev.1.



## **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 56/44 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (OCE), en date du 7 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport contient une brève description de l'état des relations entre l'OCE et divers organismes des Nations Unies en 2001 et 2002.

## **II. État des relations entre l'OCE et divers organismes des Nations Unies**

### **Programme des Nations Unies pour le développement**

2. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dispensé une aide financière et technique estimée à 1 million de dollars pour le financement du renforcement des capacités du secrétariat de l'OCE. Dans le cadre de ce projet qui s'est achevé à la fin de 2001, des services de conseil multidimensionnels ont été mis en place dans les domaines d'action prioritaires de l'OCE et des cours de formation organisés à l'intention du personnel de l'Organisation. La bibliothèque du secrétariat de l'OCE et son système informatique ont également été modernisés. Le solde inutilisé des fonds alloués au projet a été réaffecté à des projets prioritaires de l'OCE qui devaient faire l'objet d'une coopération avec le PNUD en 2002 dans les domaines du transport et du commerce.

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

3. L'OCE et la CNUCED s'efforcent d'appliquer les dispositions d'un mémorandum d'accord qu'elles ont conclu. À l'heure actuelle, la coopération entre les deux organisations porte sur la réalisation du projet commun entrepris par l'OCE, la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Banque islamique de développement (BID) sur le transport multimodal et la

fourniture d'une assistance technique à l'OCE par la CNUCED pour la mise au point d'un accord régional d'investissement.

4. La CNUCED a joué un rôle actif dans la rédaction et la préparation d'un descriptif de projet intitulé « Importance de l'efficacité commerciale et de l'encadrement du commerce dans la région de l'OCE ». L'OCE s'efforce de redynamiser le projet avec son concours et celui du PNUD.

5. Lors d'une réunion tenue à Genève, le 23 avril 2002, entre les chefs de secrétariat des deux organisations, on a décidé de continuer à renforcer la coopération actuelle en mettant au point des approches communes pour élaborer des programmes attrayants que les organismes donateurs seraient disposés à appuyer. Au cours de cette réunion, la question de la reconstruction de l'Afghanistan a également été abordée. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est déclaré fermement résolu à appuyer toute initiative que l'OCE pourrait prendre à l'avenir en vue d'améliorer la situation en Afghanistan.

### **Centre du commerce international CNUCED/OMC**

6. Une analyse des courants d'échanges des pays de la région a été présentée en mars 2000 au secrétariat de l'OCE dans le cadre de la mission du Centre du commerce international CNUCED/OMC. Cette analyse des possibilités d'échanges existant dans la région visait à relancer le commerce intrarégional (taux actuel d'environ 6 ou 7 % des échanges de chaque pays). Un projet de promotion des échanges dans la région de l'OCE par l'organisation de réunions entre acheteurs et vendeurs a été lancé. La première réunion des acheteurs et des vendeurs du secteur du textile et de l'habillement a eu lieu à Istanbul en octobre 2001. La prochaine réunion sera consacrée à l'industrie agroalimentaire et elle se tiendra au premier semestre de 2003 à Almaty (Kazakhstan). Le projet devrait avoir des conséquences positives sur le commerce intrarégional et renforcer les contacts commerciaux entre les différentes sociétés commerciales des États membres de l'OCE.

7. Dans le cadre du même projet, on envisage d'organiser, sous l'égide de l'OCE, un « Forum des entreprises », qui fournirait une tribune aux hommes d'affaires de tous les États membres de l'OCE pour

faire connaître collectivement leurs vues aux dirigeants de ces États en marge de la septième Réunion du sommet et du douzième Conseil des ministres de l'OCE, qui doivent se tenir du 9 au 14 octobre 2002.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

8. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'OCE poursuivent leur dialogue en vue de renforcer leurs liens de coopération dans les domaines d'intérêt commun. Dans ce contexte, le Secrétaire général de l'OCE a assisté à la cinquante-huitième session de la Commission qui s'est tenue à Bangkok en mai 2002. Un certain nombre d'activités pouvant faire l'objet d'une coopération ont été recensées à l'occasion de sa visite. L'OCE sera également invitée à présenter une contribution de fond à la quatorzième Réunion du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale qui doit se tenir à Bangkok en novembre 2002, du fait que cette réunion sera axée sur les questions relatives au commerce et aux investissements en Asie du Sud, région à laquelle appartiennent certains pays membres de l'OCE – le Pakistan et la République islamique d'Iran.

9. Dans son *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (2002)*<sup>1</sup> la CESAP a analysé les incidences du ralentissement brutal de la conjoncture mondiale sur le comportement des économies des 10 pays membres de l'OCE. Elle attirait également l'attention sur les besoins des pays en développement qui sont membres de la CESAP, y compris des États membres de l'OCE, afin d'assurer la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement : élimination de la pauvreté, universalisation de l'enseignement primaire, promotion de l'égalité entre les sexes et de l'emploi des femmes, réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle.

10. Dans le cadre du projet de la CESAP relatif au renforcement des capacités de gestion de la mondialisation, qui intéresse tous les pays membres de l'OCE dont l'économie est en transition, l'OCE sera invitée à participer largement à certaines des activités prévues. Ce projet vise à faciliter l'intégration de ces pays aux niveaux sous-régional, régional et mondial et à renforcer leurs capacités nationales pour leur permettre de faire face aux défis posés par la

mondialisation et d'exploiter les possibilités qu'elle offre. Il comprend trois volets : politique macroéconomique, politique commerciale et facilitation des échanges, promotion et facilitation des investissements.

11. La CESAP continuera de collaborer et de contribuer à la préparation du troisième séminaire de l'OCE sur les échanges d'informations sur le commerce et les investissements qui se tiendra dans le courant de l'année 2002, l'objectif étant de créer un réseau OCE pour les échanges d'informations dans ces domaines.

12. La CESAP a poursuivi sa collaboration avec l'OCE dans le domaine du transport et amorcé l'exécution du projet commun sur le transport multimodal international dans la région de l'OCE. Financé par la Banque islamique de développement, ce projet vise à détecter les obstacles matériels et immatériels à la circulation, à aider à renforcer les institutions et les capacités et à faciliter les opérations.

13. L'exécution du projet de renforcement des capacités pour développer les liaisons de transport terrestre et mixte terrestre/maritime, ainsi que du projet de mise au point d'un accord intergouvernemental régional pour le réseau de la Route d'Asie a démarré.

14. La CESAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'OCE ont continué d'apporter leur concours, dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, au secteur de la facilitation des transports et des mouvements transfrontières, l'OCE faisant partie du Groupe de travail sur le projet.

15. L'OCE et la CESAP sont convenus de participer à la prochaine phase du Projet de développement de la Route de la soie à seule fin d'assurer un développement mieux coordonné des réseaux de transport et des systèmes de transit dans la sous-région de l'OCE.

16. L'OCE était représentée par le Secrétaire général adjoint de l'Organisation à la troisième session du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles de la CESAP qui s'est tenue à Bangkok en octobre 2001 et au cours de laquelle un certain nombre d'activités pouvant faire l'objet d'une coopération entre les deux organisations dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement ont été recensées.

17. L'OCE était également représentée lors de l'Atelier régional de la CESAP qui a été organisé à Bangkok en décembre 2001 en vue de mettre au point des directives sur la planification stratégique et la gestion de la mise en valeur des ressources naturelles. Une coopération avec l'OCE est envisagée dans le cadre des activités de suivi liées à l'application des directives.

18. L'OCE a collaboré, par l'intermédiaire d'un conseiller technique, à l'organisation du stage international de formation destiné aux responsables du secteur de l'énergie des pays d'Asie occidentale et centrale, qui a eu lieu à Ankara du 4 au 14 juin 2002 dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale.

19. À la suite de la douzième session du Groupe de travail d'experts en statistique de la CESAP qui s'est tenue en novembre 2001 avec la participation d'un représentant du secrétariat de l'OCE, on étudie la possibilité d'organiser conjointement un atelier sous-régional sur la comptabilité nationale.

### **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

20. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aide l'OCE à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises des États membres. À cet égard, un séminaire commun OCE/UNIDO/Centre international pour la science et la technologie de pointe, consacré à la gestion de la technologie et aux négociations sur le transfert de technologie, s'est tenu du 23 au 26 juin 2001 à Téhéran, avec l'assistance technique et le soutien financier de l'ONUDI.

### **Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

21. La première phase du projet de création d'un groupe de coordination du contrôle des drogues au secrétariat de l'OCE s'est achevée en décembre 2000. Les fonds apportés par l'Union européenne et le Japon ont été utilisés au cours de la phase de réalisation du projet, le PNUCID étant l'organisme chargé de son

exécution. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, associé à ce projet, a fourni le matériel requis. Les activités suivantes ont été menées à bien :

a) Tous les États membres ont désigné leurs organes de coordination nationaux;

b) Deux réunions de l'équipe spéciale sur l'application des lois et la coordination de l'action des États membres ont eu lieu du 26 au 28 février 2000 à Téhéran;

c) Une mission d'inventaire auprès de tous les États membres, à l'exception de l'Afghanistan, a été menée en avril et mai 2000;

d) Un glossaire provisoire des intervenants – représentant l'État ou ne représentant pas l'État – actifs dans le domaine du contrôle des drogues a été établi et transmis aux États membres;

e) Des études provisoires de pays portant sur la période 1999-2000 relatives à la situation existante et aux tendances observées dans le domaine des stupéfiants chez les États membres ont été diffusées; et

f) Un site Web consacré au groupe de coordination du contrôle des drogues a été conçu et devrait être lancé sous peu.

22. Un projet de document a été signé le 14 juin 2002 pour la deuxième phase du projet. Sur la base des travaux effectués au cours de la première phase, de nouvelles activités sont prévues avec un financement assuré par l'Union européenne.

### **Fonds des Nations Unies pour la population**

23. Conformément au mémorandum d'accord passé entre l'OCE et le Fonds des Nations Unies pour la population, cinq opérations ont été menées conjointement, dont la dernière est la conférence sur l'élargissement du choix des moyens contraceptifs et l'amélioration de la qualité des programmes de santé en matière de reproduction, tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2000. À l'heure actuelle, les deux organisations collaborent en vue d'organiser un séminaire sur le VIH/sida et la santé des adolescents à Bichkek (Kirghizistan) en 2002.

## **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

24. L'OCE et la FAO poursuivent leur collaboration fructueuse, dans le cadre qui a été mis en place en 1997, pour assurer la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture dans la région de l'OCE. L'assistance technique fournie par la FAO, qui porte sur des activités très diverses, est extrêmement utile à l'OCE. Les deux organisations ont organisé des missions communes d'identification dans certains pays membres de l'OCE pour étudier la possibilité d'établir un descriptif de projet régional sur la coopération avec l'OCE dans le domaine de l'agriculture, qui sera présenté aux donateurs pour examen.

25. À l'heure actuelle, l'OCE et la FAO, par l'intermédiaire de son bureau régional pour le Proche-Orient, s'emploient à élaborer une stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole dans la région de l'OCE.

26. L'OCE fait aussi partie des institutions qui ont apporté un soutien au Sommet mondial de l'alimentation : Cinq ans après, qui s'est tenu du 10 au 13 juin 2002 à Rome. Outre sa participation à la réunion au sommet, elle a pris part à la manifestation qui était organisée en marge du sommet à l'intention de la région de l'OCE.

### **III. Conclusions et recommandations**

**27. On recommande que diverses institutions spécialisées, d'autres organisations et programmes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales compétentes conjuguent leurs efforts en vue d'exécuter les programmes et les projets économiques de l'Organisation de coopération économique.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.F.25.